

# L'ADHESION INDIVIDUELLE A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

*La Ligue de l'enseignement accueille des adhérents qui s'affilient au mouvement pour manifester leur soutien aux valeurs, aux idées et aux projets que nous portons.*

## 1. Devenir adhérent individuel de la Ligue de l'enseignement

- Rejoindre la Ligue de l'enseignement, c'est défendre des idées, favoriser le renouveau de la citoyenneté et d'une éducation populaire et laïque, et peser sur les politiques publiques locales et nationales.
- C'est aussi s'engager activement aux côtés de milliers de femmes et d'hommes pour participer :
  - à l'un des nombreux programmes que conduit la Ligue dans les domaines de l'éducation pour tous, de la culture, de la solidarité, de la laïcité, des loisirs et des vacances, de la vie citoyenne et associative.
  - aux nombreux événements organisés sur tout le territoire comme la Semaine de l'éducation et le Salon européen de l'éducation, les Rencontres de Rennes ou encore des conférences, des colloques, des débats.

## 2. Tarifs et avantages de l'affiliation

Trois tarifs d'adhésion :

- Adhésion simple : 15€
- Adhésion + abonnement aux idées en mouvement : 27€
- Contribution volontaire : à partir de 50€

Un reçu fiscal permettra de bénéficier d'une déduction fiscale de 66% du montant de d'adhésion.

Être adhérent individuel de la Ligue de l'enseignement permet de

- Recevoir les informations nationales et de sa fédération de rattachement.
- Participer à la vie statutaire du mouvement. Les membres du CA fédéral, du CD Ufolep ou du CD Usep sont de fait adhérents individuels -s'ils le souhaitent- lorsqu'ils sont membres d'une association affiliée

L'adhésion n'ouvre pas de droits auprès de l'APAC, mais l'adhérent peut être garanti par un contrat « Garanties Bénévole et Militant » souscrit à son profit par la fédération.

## 3. Comment adhérer ?

### **Par courrier:**

- 1) La personne manifeste sa volonté de rejoindre la Ligue en remplissant son formulaire d'adhésion
- 2) La fédération valide l'adhésion et la saisit dans affiligue. Si elle la rejette, elle doit justifier de sa décision par écrit auprès du centre confédéral.
- 3) L'adhésion validée, le membre reçoit sa carte de membre et son reçu fiscal.

Prochainement, une possibilité d'adhésion individuelle en ligne vous sera proposée via le site Ligue&Vous

## 4. Comment accompagner les adhérents individuels ?

Être adhérent individuel offre des opportunités d'engagement au sein de la fédération et des associations affiliées.

**Participer localement aux actions de la Ligue** La fédération, le comité USEP et le comité UFOLEP rencontrent le nouvel adhérent pour lui présenter leurs actions et lui proposer des formations, et des espaces d'engagement au sein de la Ligue tels que les grands programmes D-codeurs, Volontaire tout terrain, Lire et Faire Lire, le Cercle Condorcet, ou des associations affiliées, pour des missions permanentes ou ponctuelles.

**Participer à la vie statutaire de la fédération** L'adhérent individuel peut présenter sa candidature au conseil d'administration de la fédération, à condition qu'il ne compte pas plus d'un tiers d'administrateurs parmi les adhérents individuels. Lors de l'assemblée générale du centre confédéral.

## Les essentiels

- Un soutien aux idées de la Ligue par une adhésion auprès du centre confédéral.

- Fédérations et comités USEP-UFOLEP rencontrent les adhérents et leur proposent de s'engager dans les actions menées localement.

- Les adhérents reçoivent les informations nationales et locales de la Ligue de l'enseignement.

- Chaque adhérent se voit remettre un reçu fiscal

- L'adhésion n'ouvre pas de droits auprès de l'APAC, mais l'adhérent peut être garanti par un contrat « Garanties Bénévole et Militant » souscrit à son profit par la fédération.